

« Ce n'est pas par pitié... » : l'appel à la pitié, critiques et alternatives

"It's not out of pity...": the appeal to pity, criticisms and alternatives

Marianne Doury



Electronic version

URL: <http://journals.openedition.org/aad/3986>

DOI: 10.4000/aad.3986

ISSN: 1565-8961

Publisher

Université de Tel-Aviv

Electronic reference

Marianne Doury, « « Ce n'est pas par pitié... » : l'appel à la pitié, critiques et alternatives », *Argumentation et Analyse du Discours* [Online], 24 | 2020, Online since 16 April 2020, connection on 18 April 2020.

URL : <http://journals.openedition.org/aad/3986> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/aad.3986>

This text was automatically generated on 18 April 2020.



Argumentation & analyse du discours est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

« Ce n'est pas par pitié... » : l'appel à la pitié, critiques et alternatives¹

“It's not out of pity...”: the appeal to pity, criticisms and alternatives

Marianne Doury

1. L'appel à la pitié dans une perspective rhétorique

- ¹ L'appel à la pitié, dans une perspective rhétorique, se rattache à la réflexion sur un des trois moyens de preuve identifiés par Aristote : la preuve émotionnelle, ou *pathos*. L'idée, on le sait, est que l'auditoire ne recevra pas de la même façon la thèse défendue selon l'état émotionnel où il se trouve, en particulier s'il s'agit de le « faire agir » plus encore que de le « faire penser ». L'émotion est conçue depuis longtemps comme un ressort de l'action ; « Pendant que nous sommes sans passion, nous sommes sans action », écrivait le Révérent Père Lamy dans *La rhétorique ou l'art de parler* (chap. XIV) ; et Walton aujourd'hui ne dit pas autre chose (1995 : 770). Il convient donc, pour l'orateur, de mettre ses destinataires dans un état émotionnel qui le dispose favorablement. Dans cette perspective, faire éprouver de la pitié à son auditoire peut être un objectif plus ou moins approprié selon la nature de la thèse défendue. On imagine que c'est une émotion qu'il est intéressant de soulever, par exemple, dans un contexte de tribunal où on veut faire valoir des circonstances atténuantes pour obtenir un verdict plus clément (l'accusé a eu une enfance difficile, il a volé pour nourrir ses enfants qui avaient faim, etc.)². Les appels à l'aide humanitaire sont, par excellence, des messages persuasifs desquels on attend qu'ils jouent sur la pitié (ou compassion, ou charité, qu'on ne distinguera pas à ce stade ; Walton 1992 : 112, Juhem 2015, Manno 2000).

2. L'appel à la pitié dans une perspective argumentative

- 2 La conceptualisation de l'appel à la pitié comme procédé rhétorique ne pose pas de problème particulier, le cadre rhétorique prévoyant centralement la prise en compte de stratégies émotionnelles. C'est tout autre chose que de s'interroger sur la façon d'envisager l'appel à la pitié d'un point de vue argumentatif au sens restreint – c'est-à-dire comme reposant centralement sur une séquence argumentative constituée, *a minima*, d'un argument et d'une conclusion.
- 3 Pourtant, l'appel à la pitié (que ce soit sous cette désignation ou sous son équivalent latin d'*argumentum ad misericordiam*) est souvent considéré, non seulement comme argumentatif, mais comme constituant même un type d'argument (ou un paralogisme, selon qu'on pose que tout appel à la pitié est fallacieux, ou que seuls certains d'entre eux le sont) à part entière.
- 4 Voici par exemple la définition qu'en proposent Eemeren, Garssen et Meuffels :

The *argumentum ad misericordiam* ("appeal to pity") is a fallacy in which an unjustified appeal is made to the audience's compassion in order to further one's own interests:

If you don't improve my grade for this course I will lose my self-esteem and find it difficult to continue with my life. (2009 : 11).
- 5 Walton, quant à lui, considère qu'un *argumentum ad misericordiam* n'est pas nécessairement fallacieux. Dans Walton, Reed et Macagno (2008), on trouve une description plus complexe du mécanisme argumentatif sous-jacent. Dans cette perspective, on a au départ un *practical reasoning*, qui dit qu'il faut faire advenir l'état de fait E ; que pour le faire advenir, il faut mettre en œuvre telle ligne d'action L ; et la conclusion est : « on doit mettre en œuvre la ligne d'action L ». L'appel à la pitié intervient en amont, comme justification à « il faut faire advenir l'état de fait E » (Walton et al. 2008 :100-101). Les *pathetic arguments from need for help, distress, and plea from excuse*, qui semblent être pour Walton des déclinaisons de l'appel à la pitié, sont des procédés utilisés pour que le destinataire se sente concerné par la ligne d'action dont la mise en œuvre est visée par le *practical reasoning*³.
- 6 On a donc un processus en deux temps : 1) mise en œuvre de divers procédés pour faire ressentir de la pitié par l'interlocuteur⁴ au vu de la situation catastrophique S dans laquelle un ou plusieurs individus se trouvent ; c'est cette pitié ressentie qui met le destinataire en condition d'adhérer à la proposition « il faut faire advenir l'état de fait E » (état de fait où la situation S rencontre une remédiation) ; 2) la proposition « il faut faire advenir l'état de fait E » devient alors la prémisse d'un raisonnement pratique en faveur de la conclusion « on doit mettre en œuvre la ligne d'action L »⁵.
- 7 Mais la dimension proprement argumentative des stratégies mobilisées pour faire ressentir de l'émotion par le destinataire (étape 1 ci-dessus) est loin d'être évidente – et dire que les différents procédés stylistiques ou la production d'images susceptibles de faire naître un sentiment de pitié équivaut à « donner des raisons pour faire accepter la conclusion 'il faut ressentir de la pitié devant cette situation' » a quelque chose d'une pirouette. C'est pourquoi on s'alignera sur la position de Plantin lorsqu'il suggère d'éviter de considérer qu'on a affaire à un argument, et de parler d'« appel à la pitié » plutôt que d'« argument » :

On parle de « argument ad + (nom d'émotion) », mais pour inspirer la confiance ou émouvoir, la meilleure stratégie n'est pas forcément de se borner à dire qu'on est une personne de confiance ou qu'on est ému, il est préférable de structurer émotionnellement son dire et d'agir également dans d'autres registres sémiotiques non verbaux. La notion d'argument évoque sinon une forme propositionnelle, du moins un segment de discours bien délimité ; étant donné que l'émotion a tendance à diffuser sur tout le discours, il sera souvent plus clair de parler d'appel à telle ou telle émotion, plutôt que « d'argument + (nom d'émotion) », par exemple d'appel à la pitié plutôt que d'argument de la pitié (Plantin 2006 : 439).

3. Critiques de l'appel à la pitié

- 8 On envisagera à présent les principaux angles de critique de l'appel à la pitié, afin de comprendre le recours à des argumentations alternatives pour défendre des causes qui s'appuieraient pourtant « naturellement » sur un tel régime persuasif.
- 9 En tant que procédé permettant de renforcer l'acceptation d'une thèse (en général, préconisation d'une ligne d'action), l'appel à la pitié peut être critiqué⁶ :
- 10 (a) Comme sincère mais inefficace
- L'appel à la pitié joue sur une émotion négative que des solutions de très court terme suffisent à faire disparaître, et fait l'économie de la réflexion politique qui s'en prendrait aux problèmes de fond, et qui constitue la seule voie possible vers une solution pérenne⁷ (Albert 2001, Juhem 2001 : 19-20)
 - L'appel à la pitié se montre parfois contre-productif. Il risque d'amener le destinataire à se détourner du message afin de mettre un terme à la vision pénible et culpabilisante sur laquelle il s'appuie. Pour l'objet de la pitié, cette stratégie rhétorique ajoute du malheur au malheur (Alain 1909) ; enfin, elle peut aboutir à une idéalisation et déresponsabilisation de l'objet de la pitié qui inciterait à tout accepter de lui, ses éventuels méfaits étant mis sur le compte de ses souffrances passées – par exemple, elle conduirait à justifier des actions terroristes présentées comme l'ultime recours possible pour les opprimés (Koren 2000).
- 11 (b) Comme efficace, mais problématique du point de vue de la justification des moyens par la fin poursuivie
- C'est un procédé émotionnel, qui prend donc à ce titre potentiellement le pas sur des considérations rationnelles (à la fois par l'intensité du sentiment de pitié qu'il peut déclencher et par son double éthique, la culpabilisation)
 - C'est un procédé « terroriste » au regard du destinataire, au sens où il institue une « obligation de ressentir » (à la fois la pitié, et la honte ou la culpabilité si on n'agit pas). Cette injonction à ressentir de la pitié est étroitement liée à la conception de la pitié comme émotion naturelle ; si on n'en ressent pas, c'est qu'on est « inhumain » (Boltanski 1993 : 151, Surdel-Schehr 1995 parle aussi de la pitié comme « vertu naturelle » chez Schopenhauer⁸ et Alain)
 - C'est un procédé irrespectueux au regard de l'objet de la pitié ; il témoigne d'une forme de condescendance⁹, et instaure un rapport de places défavorable à l'objet de pitié ; « Nul n'aime inspirer la pitié » (Alain, 1909)¹⁰.
- 12 (c) Comme manipulateur, en ce qu'il remplit efficacement un agenda caché
- L'appel à la pitié aurait pour but de faire diversion par rapport aux vrais problèmes (Albert 2001 : 11-12, Boltanski 1993 : 193) et de permettre aux structures de domination

en place de perdurer tout en lâchant le minimum de lest nécessaire pour empêcher que l'existant n'explose ; il détourne le destinataire de l'appel à la pitié, d'une topique de l'indignation, vers une topique de l'attendrissement qui fait l'économie de la notion de justice, de toute enquête cherchant à identifier les responsabilités dans l'état de fait qui est advenu (Boltanski 1993).

– Entrent dans cette même catégorie de la dénonciation de la poursuite d'un agenda caché, les critiques dénonçant le fait que l'appel à la pitié serait une stratégie mise en œuvre par les médias pour mieux se vendre, ou qu'il permettrait à ceux qui le lancent de poursuivre un objectif égoïste d'épanouissement dans la pitié (Boltanski 1993 : 15, 137), d'en tirer du plaisir (Surdel-Schehr 1995 : 155 ; Boltanski 1993 : 190 sv.)¹¹. Il leur offrirait également l'occasion de se construire un éthos favorable¹², et, symétriquement, de s'en prendre sans retenue à l'entité désignée comme responsable des maux dont souffre l'objet de la pitié (on pense ici à la critique de la topique de la dénonciation identifiée par Boltanski 1993 : 139).

- 13 Il en ressort que l'appel à la pitié, s'il constitue une ressource évidente pour défendre certaines causes – pour pousser l'interlocuteur à agir dans un certain sens (par ex. appels à l'aide humanitaires), fait l'objet de contestations multiples, adoptant des angles d'attaque très divers. Ces critiques sont aussi bien le fait d'acteurs « ordinaires » que de scientifiques (sociologues, philosophes...) qui théorisent cette stratégie de communication et l'évaluent.
- 14 Le malaise que suscite l'appel à la pitié comme stratégie rhétorique du fait de son ambivalence peut être mis en relation avec le déclin du religieux dans notre société. Il semblerait en effet que dans un contexte où la référence à la chrétienté est centrale (et c'est sans doute le cas pour d'autres religions), la pitié, étroitement liée aux notions de charité, miséricorde..., soit une valeur (une vertu ?) en soi, dont l'invocation suffit à justifier l'adoption d'une ligne d'action (on peut dire « par pitié », comme on dirait « par loyauté », « par amour de la patrie », ...). Or, Jean-Pierre Albert (2001 : 1) signale qu'aujourd'hui, malgré l'adjectif « caritative » accolé à « organisation » dans l'expression qui désigne les organismes qui prennent en charge l'action humanitaire ou l'aide sociale, ceux-ci « écartent systématiquement le mot 'charité' de leur vocabulaire » – et cette observation vaut même, spécifie Albert, pour les organisations explicitement ancrées dans la mouvance chrétienne, comme le secours catholique. Le vide causé par le renoncement à ce registre de justification, ancré dans une pensée religieuse, n'est pas aisément comblé par un registre laïque de justification qui s'imposerait « naturellement »¹³.
- 15 En bref, la perte de centralité de la référence chrétienne rend l'appel à la pitié ou à la charité moins acceptable, et amène à se demander « quelle est la place accordée au lien positif à autrui dans la pensée politique moderne » (Albert 2001 : 2).
- 16 Dans les sections qui suivent, on se penchera sur ce qu'il advient de la justification de certaines lignes d'actions par un appel à la pitié, et sur les alternatives argumentatives qui en sont proposées.

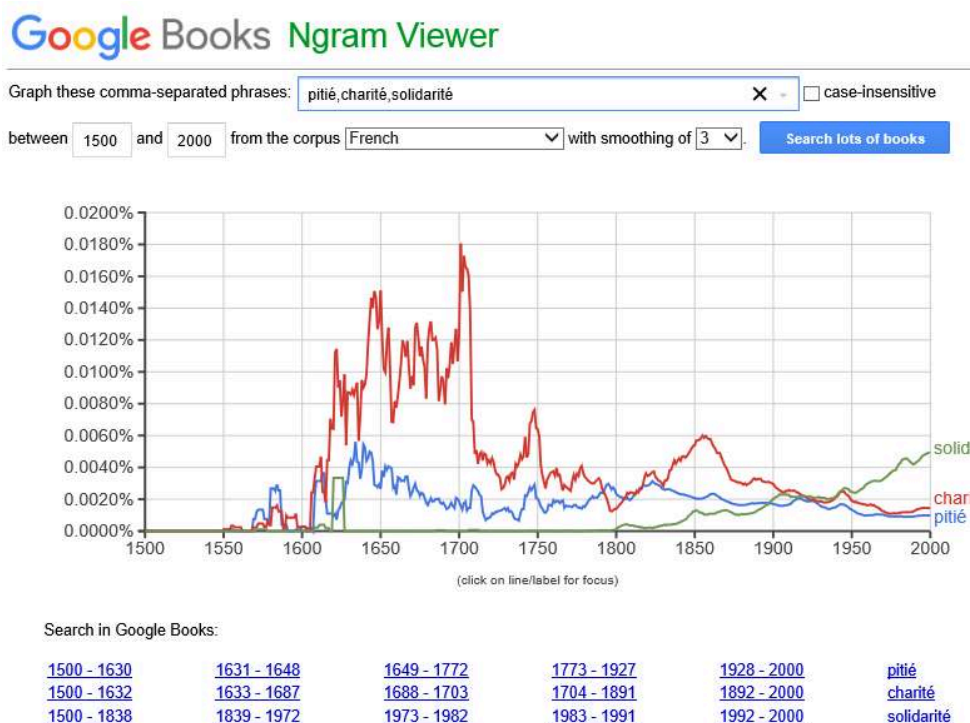
4. De l'appel à la pitié à la logique de responsabilité dans des causes « privées »

- 17 On l'a dit, l'appel à la pitié est une stratégie persuasive mobilisable dans divers contextes où il s'agit d'inciter le destinataire à mettre en œuvre une certaine ligne d'action, ou de justifier une action qu'on compte soi-même entreprendre. En contexte privé, le rejet de l'appel à la pitié comme justification d'une action peut déboucher soit sur le rejet de cette action faute de soutien alternatif, soit sur le maintien de la ligne d'action en discussion, sur la base d'arguments tout autres.
- 18 C'est ce qu'on observe par exemple sur le forum [psychologies.com](https://www.psychologies.com)¹⁴, sur lequel « Frédéric » a posté le message suivant, dans lequel il s'interroge sur la décision qu'il envisage prendre de se (re)mettre en couple avec une femme « par pitié pour elle »¹⁵ :
- Faut-il se marier avec une femme par “pitié”, par “culpabilité” ??
Avoir aimée une femme , ne plus avoir pendant un temps une relation avec elle .. Et une fois que son narcissisme est “dégradée ” une fois qu'elle n'est pas casée ... faut-il , ne serait ce que pour se “déculpabiliser” se caser avec elle ?
- 19 La grande majorité des commentaires soulevés par le message de Frédéric incitent ce dernier à renoncer à son projet, arguant du fait que la pitié n'est pas une bonne raison pour se mettre en couple (pas plus d'ailleurs que la culpabilité exprimée par Frédéric), en raison de l'asymétrie qu'elle introduit dans la relation, comme dans ce message de « Nutcraker » :
- Tout ce que je peux dire, c'est que se marier (ou même avoir une relation) par pitié ou culpabilité est à proscrire. Toute relation où l'un est débiteur et l'autre « sauveur » est vouée à l'échec à plus ou moins long terme.
Lis « la Pitié dangereuse » de Stefan Zweig, tu comprendras le problème.
- 20 L'asymétrie des rôles, pointée ici par le couple « sauveur/ débiteur », est présentée comme incompatible avec toute relation amoureuse saine ; cette critique rejoint le mode de discussion (b) identifié plus haut de l'appel à la pitié.
- 21 Rejeter l'appel à la pitié comme fondement du couple ne revient toutefois pas, dans ce forum, à dissuader Frédéric de se remettre en couple avec son ex. Ainsi, un autre intervenant (phoenix3), bien qu'il considère, comme Nutcraker, que Frédéric ne doit pas revenir à son ex-compagne par pitié, l'incite pourtant bien à adopter cette même ligne d'action, mais sur la base d'une justification tout autre :
- En des termes plus clairs (et dis-moi si je me trompe)
Tu te demandes si après avoir couché avec une femme (“avoir aimé une femme), celle-là même n'étant plus vierge (et une fois que son narcissisme est dégradé), ne peut plus se marier...faut-il, ne serait-ce que pour se déculpabiliser se caser avec elle??? [...]
Cela étant, tu as tout de même une part de responsabilité....!!
Alors voici ma réponse:
Si habituellement, dans ton pays¹⁶, le mariage est plus de raison, plus arrangé, plus pour tout autre raisons que l'amour....Alors, et toujours compte tenu de ce que je connais de ton pays, il est de ton devoir de l'épouser!!!!
Non pas par pitié, ou pour autre chose du même ordre, mais simplement parce que parfois, il faut assumer ses actes!
- 22 La justification alternative proposée par phoenix3 a bien à voir avec la question de la culpabilité mentionnée en association avec la pitié (qui, elle, est disqualifiée comme motivation possible : « non pas par pitié ») : c'est parce que Frédéric a une part de

responsabilité dans la situation qui rend la femme dont il est question « pitoyable », qu'il est invité à « assumer ses actes ». Cette justification de l'action par le fait qu'elle permettrait à Frédéric de remédier à une faute qu'il a commise et dont souffre la femme aujourd'hui, dans un contexte où « le mariage est plus de raison, plus arrangé, plus pour tout autre raisons que l'amour », est présentée comme plus acceptable que l'appel à la pitié : l'homme n'est plus compatissant, mais responsable ; la femme n'est plus pitoyable, mais bénéficiaire d'une réparation. Le passage, d'une rhétorique de la pitié à une logique de responsabilité, rétablit une forme d'horizontalité, où la relation entre offenseur et offensé(e) est prise en charge par un principe supérieur de règlement des tensions reposant sur le respect des droits et des devoirs de chacun.

5. De l'appel à la pitié à l'appel à la solidarité

- 23 À une échelle plus globale, lorsqu'on se penche sur les alternatives à l'appel à la pitié au-delà de la sphère privée, lorsqu'il s'agit de défendre des causes humanitaires ou des actions sociales, le phénomène le plus évident est la bascule, de l'appel à la pitié, vers l'appel à la solidarité – bascule qu'Albert (2001) situe autour de 1840¹⁷, avec l'émergence d'une pensée solidariste, qui cherche à dépasser l'idéal chrétien de la charité, dénoncé comme acceptation d'un statu quo social et politique, en passant, pour reprendre l'heureuse expression de Brodiez, d'un « faire pour » à un « faire avec » (2009 : 87).
- 24 Avec toutes les réserves qu'on peut émettre sur l'outil, on ne peut s'empêcher de trouver significatif le graphique qui suit, obtenu par Ngram Viewer¹⁸, interrogé sur les fréquences respectives des termes « pitié », « charité », « solidarité » de 1500 à nos jours :



- 25 On y voit un âge d'or du registre de la charité et, à un moindre degré, de la pitié, tout au long des 17^e et 18^e siècles, et un effondrement rapide suivi d'une longue période de

stagnation, alors que le terme de solidarité prend le relais à partir du début du 19^e siècle et gagne en fréquence régulièrement depuis lors.

- 26 L'appel à la solidarité semble être devenu aujourd'hui le registre le plus « neutre » sur lequel peuvent s'appuyer les appels à l'aide humanitaires ; aussi le retrouve-t-on au service de causes ou d'organisations très diverses. Le Secours populaire français lance ainsi le « festival des solidarités » ; « Solidarité Sida » regroupe « des jeunes contre le Sida » ; les restos du cœur adossent le lancement d'une collecte nationale au slogan « Solidarité, engagement, fraternité, partage » ; Emmaüs enjoint chacun à faire valoir la « Solidarité de la rue à la vie ! », Action contre la faim lance une campagne intitulée « Solidarité Asie » ...
- 27 La notion de solidarité n'appartient pas, rappelle Albert, au registre de la morale :
 Il s'agit d'abord, en effet, d'un terme juridique désignant la situation de personnes répondant ensemble d'une même obligation (une dette, par exemple). Par extension, être solidaire signifie dans l'usage courant depuis la fin du XVIII^e siècle : être lié à d'autres personnes par une responsabilité et des intérêts communs. D'où le sens de « solidarité » comme « dépendance réciproque » (y compris lorsqu'il est question de dispositifs mécaniques) et « fait de s'entraider ». La notion de solidarité ainsi entendue a donc une valeur descriptive, et non pas normative : on peut constater dans la réalité sociale de nombreuses situations de dépendance réciproque, en particulier au niveau de la vie économique (2001 : 7).
- 28 La notion de solidarité partage avec la pitié l'idée que l'on pourrait se trouver à la place de celui qui souffre (Aristote, *Rhétorique*, II, chap. XVIII-II), mais s'en distingue en ce qu'elle prend cette possible symétrisation au sérieux et en tire les conséquences, puisqu'elle place sur le même niveau celui qui donne et celui qui bénéficie du don : un système solidariste repose sur l'idée que tout individu peut, à différents moments, occuper l'une ou l'autre place. C'est cette vision d'une réciprocité potentielle que la campagne « l'exclusion n'exclut personne », lancée par la Fondation Abbé Pierre en 2017, cherche à substituer à la vision « con-descendante », au sens strict, du don charitable ou apitoyé. Cette campagne met en scène un.e donateur.trice apportant une aide à un alias d'elle-même (de lui-même)¹⁹ : l'asymétrie verticale, toujours présente visuellement, est compensée par l'interchangeabilité des rôles. Ce visuel, doublé du slogan « l'exclusion n'exclut personne », exhibe un fondement possible d'un système solidariste, susceptible de bénéficier à ceux-là même qui y contribuent.
- 29 Cette conception de la solidarité, qui court-circuite l'appel aux émotions, est tiraillée entre une conception mécaniste de l'interdépendance mentionnée plus haut (les pièces d'un même mécanisme sont solidaires les unes des autres) et une conception normative. En effet, ainsi que le souligne Albert, « le simple fait que l'on puisse parler d'un “devoir de solidarité” – expression qui circule largement dans l'espace public – suppose que l'on a affaire à une valeur, un principe normatif. Que sa réalité n'est pas de l'ordre du fait, mais de l'ordre du désirable » (2001 : 7).

6. De l'appel à la pitié à l'appel à l'intérêt bien compris

- 30 La solidarité telle qu'elle émerge au milieu du 19^e siècle, qu'Albert qualifie d'assurantielle, « s'articule autour de l'idée d'assurance comme forme d'entraide – ce à quoi consent le capitalisme si c'est la condition de la paix sociale ». Cette solidarité ne demande aucune vertu morale particulière ; « ce n'est pas par 'esprit de solidarité' que l'on adhère – librement – à une assurance mutualiste, mais pour gérer au mieux ses

intérêts. » (8-9) ; elle n'a donc rien à voir avec la notion chrétienne de charité ; « sa logique rentre plutôt dans le cadre de l'utilitarisme rationnel, la poursuite d'un intérêt bien compris » (9).

- 31 On peut donc considérer que c'est cette vision assurantielle de la solidarité qui est au principe même d'une autre alternative à l'appel à la pitié, que l'on trouve notamment dans les argumentaires soutenant l'aide au développement. Il s'agit de l'argumentaire que l'on peut résumer ainsi : « Il faut aider les pays émergents à se développer, non par pitié, fraternité ou humanisme (en bref, pas parce que c'est moral), mais parce que c'est dans notre propre intérêt ». Il s'agit d'éviter l'avènement des conséquences négatives d'une absence d'action, et en particulier un recours des « pauvres » à la violence, un afflux non désiré de populations issues des pays en difficulté, des retombées négatives en termes économiques sur le commerce mondial... Cette ligne de justification trouve son origine, selon Servet (2010), dans un discours du président Truman en 1946 :

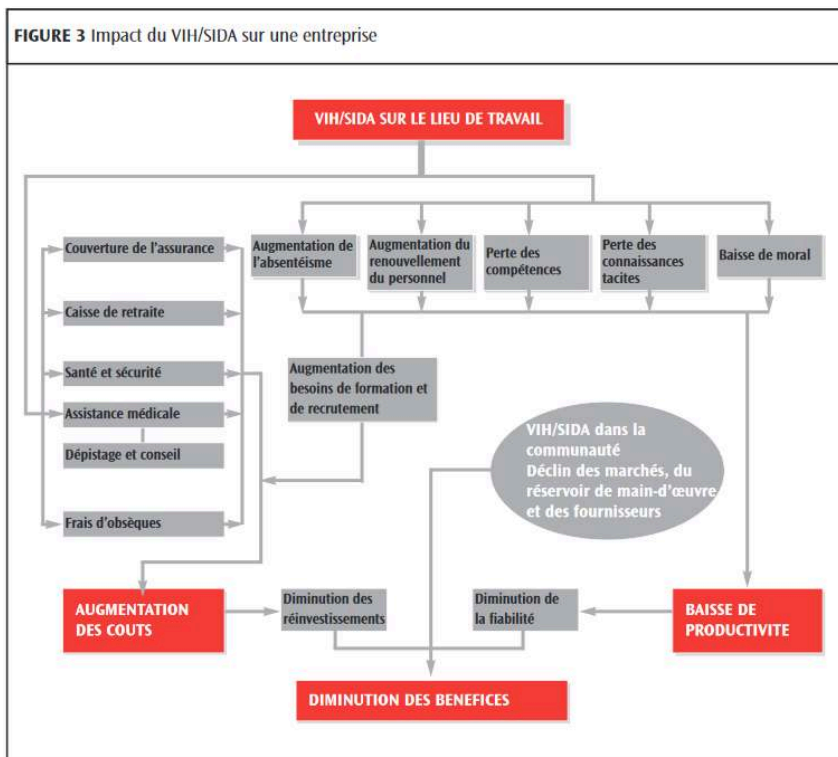
Le lien consubstantiel entre aide et développement se trouve dans les origines mêmes des politiques de développement, à savoir le fameux point IV du discours d'investiture du président des États-Unis Harry S. Truman (1884-1972, président démocrate de 1945 à 1953) qu'il prononce le 20 janvier 1946. La pratique d'une aide économique d'un État à l'autre n'a rien alors d'un phénomène nouveau. L'innovation est dans l'affirmation que les inégalités économiques entre peuples peuvent compromettre gravement la paix (autrement dit le statu quo entre puissants) et que les États les plus riches doivent contribuer, y compris donc dans leurs propres intérêts, au « développement » économique des peuples supposés ou se disant les plus démunis. La promotion des deux mots « sous-développement » et « aide » les lie fortement dans le discours du président Truman, qui vient d'être d'évoqué (2-3 §4).

- 32 Il s'agit d'une certaine façon d'assumer et même de revendiquer ce qui était utilisé comme un élément de discrédit des appels à la pitié évoqué plus haut (on les rejette parce que sous couvert de pitié et d'humanité, ceux qui les profèrent servent en fait leur propre intérêt ; voir ligne de critique de l'appel à la pitié, c) ; si la poursuite de ses intérêts ne relève plus d'un agenda caché, on désamorce, au moins partiellement, la critique.
- 33 Dans cet esprit, le contraste est frappant entre les deux stratégies d'incitation à lutter contre le fléau du sida que l'on va évoquer à présent. La première est constituée par le cliché désormais célèbre réalisé par la photographe Therese Frare, publié dans le magazine *Life* en novembre 1990, et lauréat du World Press Photo award en 1991²⁰ ; elle sera reprise en 1993 par la firme Benetton dans sa campagne de publicité ; aussi controversée que soit cette reprise, elle a accéléré spectaculairement la diffusion du cliché dans le monde. Aujourd'hui, les commentateurs s'accordent sur l'idée que cette photo, rappelant tant par son sujet que par sa composition les pietàs de la peinture religieuse, a provoqué un basculement dans la perception de la maladie auprès du grand public, et a joué un rôle clairement positif dans la lutte contre le sida²¹.
- 34 On mettra cette photographie en regard avec une seconde stratégie d'incitation à prendre part à la lutte contre le sida, tirée de la revue *Transcriptases. Revue critique de l'actualité scientifique internationale sur le VIH et les virus des hépatites*. L'article de Mélanie Heard est intitulé « Les entreprises entre intérêt bien compris et humanisme partagé »²². Ses premières lignes résument l'argumentaire qui sera développé tout au long de l'article :

« Quand on fait des affaires, répondre à la menace du sida doit être une règle et non une exception », telle fut la devise proclamée par Richard Holbrooke au nom du

Global Business Council lors de la session extraordinaire de l'ONU dédiée au VIH en 2001 ; c'est que, sur le site de cette même ONU, on apprend que, « confronté à la dure réalité du VIH/sida, le monde des affaires réalise chaque jour qu'il ne peut pas l'ignorer, car l'épidémie, ayant un terrible impact tant sur les employés que sur les clients, est en train de faire tomber les profits et constitue une menace à la stabilité économique mondiale et aux intérêts commerciaux ».

- 35 Le cœur de l'argumentaire est ici un argument pragmatique par les conséquences négatives, et plus spécifiquement, la variante de cet argument dans laquelle ce sont les conséquences de l'inaction qui sont évoquées : « Il faut faire X, sans quoi les conséquences indésirables x, y, z adviendront ». Si une dimension émotionnelle reste perceptible dans les adjectifs « dure » (« dure réalité ») ou « terrible » (« terrible impact »), c'est bien le risque de faire tomber les profits et, partant, de compromettre la stabilité économique mondiale et les intérêts commerciaux qui est présenté comme décisif. L'affirmation de l'Onusida, selon laquelle « il est impératif, dans leur propre intérêt et dans celui de tous les partenaires, que les entreprises ripostent au VIH/sida », explicite le principe qui est au fondement de cette alternative à l'appel à la pitié : sauver des vies, lutter contre la maladie, ou, dans d'autres contextes, lutter contre la pauvreté, la faim dans le monde, contre les inégalités, c'est (aussi) une question d'intérêt bien compris. Le visuel proposé dans l'article illustre spectaculairement le grand écart entre les deux registres de justification sur lesquels s'appuie l'appel à l'action contre l'épidémie de VIH :



- 36 Une telle ligne argumentative présente l'intérêt de rétablir une forme de symétrie dans la relation, symétrie mise à mal dans la justification par l'appel à la pitié ou à la charité, et que tentent déjà de corriger l'appel à la solidarité et l'appel à la responsabilité évoqués plus haut.
- 37 Elle répond aussi à une difficulté dans laquelle se trouve toute entité (individuelle ou collective) engagée dans une cause susceptible d'être qualifiée d'« altruiste »,

lorsqu'elle voit la sincérité de son engagement humaniste questionnée. Cette difficulté est réelle lorsqu'il s'agit d'individus, accusés de s'engager par exemple dans des causes humanitaires pour « s'acheter une conscience », ou, comme dans le cas des artistes participant à la tournée des « enfoirés », pour relancer leur carrière en perte de vitesse. Cette difficulté est accrue lorsqu'il s'agit d'entités non humaines dont le moteur supposé est la recherche du profit, comme les entreprises. Des concepts tels que « commerce équitable » ou « éthique d'entreprise » cherchent à déjouer la défiance envers l'engagement de telles entités dans des « causes ». La prise en charge du registre justificatif de l'intérêt bien compris, s'il n'est pas de nature à construire une image de moralité de l'entreprise, contribue en revanche à convaincre de la solidité de son engagement : si telle entreprise se lance dans la défense de telle cause parce qu'une telle démarche sert ses intérêts, alors elle peut constituer un partenaire fiable pour ceux qui le font par conviction humaniste.

38 La justification par l'intérêt bien compris peut elle-même faire l'objet de critiques, dont les principales sont :

- Une accusation de cynisme, du type : « et si ça ne rapportait rien aux entreprises, on les laisserait crever sans lever le petit doigt ? »²³
- Le questionnement de l'efficacité de la mesure prônée (dans la perspective de l'intérêt du bienfaiteur, cette fois).

39 Pour se prémunir de l'accusation de cynisme, il est possible d'affirmer la compatibilité des deux registres de la pitié humaniste et de l'intérêt bien compris, qui peuvent, pris conjointement, renforcer l'appel à l'action. C'est ce que fait André Glucksmann lorsque, en juin 1996, il enjoint l'Europe à agir pour faire cesser les exactions russes contre les Tchétchènes, après près d'un an et demi d'une guerre sanglante (première guerre de Tchétchénie) sans grande réaction à l'international. Son appel, publié dans *L'Express*, s'achève ainsi :

Le cœur murmure, la tête calcule, sans forcément entrer en collision : la pitié et l'intérêt bien compris, les égards dus au prochain et la sécurité commandent également de ne pas laisser l'abîme tchétchène se creuser sous nos pieds. Il existe des limites aux violences tolérables. Il est grand temps d'en exiger le respect par les dirigeants russes. Pour eux, quels qu'ils soient, avant et après l'élection présidentielle, un seul message : arrêtez l'hécatombe. Grozny est loin, mais les fusées volent sans frontières. Mieux vaut freiner des massacreurs imprudents et impudents aujourd'hui que plus tard et trop tard. L'indifférence de l'Occident ne reflète aucune lucidité, mais relève, comme souvent, d'une myopie à double foyer, pas moins mentale que sentimentale (*L'Express*, juin 1996)²⁴.

40 Le double paradigme de justification de l'intervention est construit avec systématiquement, articulant « le cœur [qui] murmure », « la pitié », « les égards dus au prochain », la dénonciation de la « myopie sentimentale » des indifférents, d'une part, et « la tête [qui] calcule », « l'intérêt bien compris », « la sécurité », la dénonciation de la « myopie mentale » des indifférents d'autre part.

41 Quant à la mise en cause de l'efficacité des mesures prônées (dans la perspective de l'intérêt du bienfaiteur), on la trouve, par exemple, en réponse aux argumentations qui incitent à aider des pays comme la Syrie à se développer, pas tant par humanisme devant la misère de la population qui y vit, que pour faire en sorte que cette population ne soit plus tentée par l'exil, et freiner ainsi les flux migratoires vers les pays occidentaux.

- 42 Ces argumentations sont contrées par la contestation de l'efficacité de telles mesures au regard de l'objectif poursuivi, autant que par le risque de subordonner l'octroi à un pays d'une aide au développement, à sa capacité à contenir les candidats à l'exil à l'intérieur de ses frontières, selon une sorte de « donnant donnant » plus ou moins explicite²⁵ ; c'est cette dérive que dénonce l'appel conjoint des ONG françaises membres et partenaires de Coordination SUD, « L'aide au développement n'est pas un outil de gestion des migrations ! », publié notamment dans le journal *La Croix* en avril 2017²⁶.

7. L'appel à la générosité

- 43 À côté de l'appel à la solidarité et de l'appel à l'intérêt bien compris, l'appel à la générosité peut, quant à lui, être vu comme une tentative de masquage des difficultés posées par la justification laïque de la charité, puisqu'il évite de choisir entre le registre de la philanthropie laïque et celui de la charité chrétienne (Albert 2001 : 16). Il implique un renoncement à l'idée de réciprocité présent dans l'appel à la solidarité, ainsi qu'à l'idée de bénéfice mutuel qui sous-tend l'appel à l'intérêt bien compris. Il déplace l'attention sur le destinataire du message, auquel il donne une chance d'être caractérisé comme « généreux », alors que la pitié se centre sur autrui comme foyer de souffrance, et que la solidarité met en valeur la relation entre les acteurs.

Conclusion

- 44 Je voudrais conclure en discutant la thèse défendue par Philippe Juhem dans un article intitulé « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaire ». Il souligne que le succès des appels à l'aide humanitaire ne va pas de soi, dans la mesure où il s'agit d'intéresser un large public au sort de personnes distantes et inconnues d'eux, au point de les amener à les aider financièrement. Juhem explique que de tels appels doivent leur réussite au fait qu'il s'agirait de discours sans opposants – ou du moins, sans opposants organisés. Pour lui, il existe bel et bien une critique de l'humanitaire, et « si elle n'est pas davantage formulée et affirmée, ce n'est pas parce que cette critique manque de logique ou de pertinence propre mais parce qu'aucun locuteur organisé n'est susceptible de la prendre en charge pour la diffuser. Il s'agit là d'une critique sans promoteur et par conséquent sans force sociale » (2001 : 18).
- 45 Sur ce point, Juhem se montre peut-être excessivement catégorique ; et on peut en particulier se demander si le discours de dénonciation des dispositifs d'aide sociale comme relevant de l'« assistanat », qu'on rencontre depuis des années chez la droite libérale française, ne constitue pas l'expression locale, politiquement et idéologiquement structurée, d'une opposition critique à une forme de solidarité institutionnalisée. La définition que propose Wikipédia de l'assistanat fait assez spectaculairement écho à certaines des critiques mentionnées précédemment²⁷ :

Sens péjoratif ou compatissant

Le terme d'assistanat désigne péjorativement un système de redistribution des richesses ou de solidarité, dont les effets pervers ruinent la fonction.

Le terme est alors associé à celui d'« assisté », souvent péjoratif mais pas automatiquement, désignant les bénéficiaires ou, selon le point de vue, les victimes de ce type de système : bénéficiaires si l'on insiste sur l'avantage accordé (c'est en outre la terminologie officielle), victimes dans la mesure où le système encourage, permet ou oblige leur maintien dans une situation de dépendance sociale peu

enviable.

Plus largement, le terme est alors souvent utilisé pour désigner et critiquer toutes les formes de dérive des politiques d'aide sociale.

- 46 Le terme d'« assistanat » critique les systèmes d'aide sociale qu'il prétend décrire sous le biais des effets pervers qu'ils génèrent. Cette aide entretiendrait l'asymétrie de la relation entre aidants et aidés, et pérenniserait une forme de verticalité dans les relations socio-économiques. Elle ôterait la liberté et la responsabilité de l'individu « assisté », et, décourageant l'initiative individuelle et le travail, encouragerait la paresse. La dénonciation de l'assistanat pose que l'aide sociale serait perverse en ce qu'elle détournerait des « vraies causes » (qui seraient quelque chose comme la propension des pauvres – et plus spécifiquement, des « mauvais pauvres », pour reprendre l'expression de Loïc Wacquant, 1999 – à la paresse, au laisser-aller et à s'en remettre à autrui pour leur survie), et donc des « vrais remèdes » (qui consisteraient à couper toute aide pour mettre lesdits pauvres « au pied du mur » et, les responsabilisant à nouveau, les mettre en position de se sortir d'une situation où leur nonchalance les aurait conduits).
- 47 Certes, le discours contre l'« assistanat » est relatif à l'aide sociale plus qu'à l'aide humanitaire ; mais on peut y voir une prise de position sur la question, commune aux deux, de « la place accordée au lien positif à autrui dans la pensée politique moderne » (Juhem 2001 : 2) – et son existence même suggère qu'on aurait intérêt à s'interroger sur les parentés plus ou moins souterraines entre l'argumentaire anti-assistanat et certaines critiques adressées à l'action humanitaire.

BIBLIOGRAPHY

- Albert, Jean-Pierre. 2001. « Peut-il exister une justification laïque de la charité ? », 1-21, accessible sur <halshs-00367064>. Version française de « ¿Puede existir una justificación laica de la caridad? », *Fundamentos de Antropología* 10-11, 79-93
- Boltanski, Luc. 1993. *La souffrance à distance* (Paris : Folio Essais ; édition de poche de Editions Métailié, paru en 1993, 2007 pour la présente édition)
- Brodiez, Axelle. 2009. « Entre social et humanitaire : générations militantes à Emmaüs (1949-2009) », *Le mouvement social* 227-2, 85-100
- Brodiez, Axelle & Bruno Dumons. 2009. « Editorial : faire l'histoire de l'humanitaire », *Le mouvement social* 227-2, 3-8
- Charaudeau, Patrick. 2000. « Une problématisation discursive de l'émotion. A propos des effets de pathémisation à la télévision », Plantin, Christian, Marianne Doury & Véronique Traverso (éds). *Les émotions dans les interactions* (Lyon : PUL/Arci), 125-155
- Van Eemeren, Frans, Bart Garssen & Bert Meuffels. 2009. *Fallacies and Judgments of Reasonableness. Empirical Research Concerning The Pragma-Dialectical Discussion Rules* (Dordrecht: Springer)

- Eggs, Ekkehard. 2000. « Logos, ethos, pathos. L'actualité de la rhétorique des passions chez Aristote », Plantin, Christian, Marianne Doury & Véronique Traverso (éds). *Les émotions dans les interactions* (Lyon : PUL/Arci), 15-31
- Fleury, Serge, Emilie Née & Christine Barats. 2017. « Compter les mots ? pas si simple... », Née, Emilie (éd.). *Méthodes et outils informatiques pour l'analyse des discours* (Rennes : P. U. Rennes) 19-39
- Guerrini, Jean-Claude. 2019. *Les valeurs dans l'argumentation. L'héritage de Chaïm Perelman* (Paris : Classiques Garnier)
- Hutchinson, Emma. 2014. « A Global Politics of Pity? Disaster Imagery and the Emotional Construction of Solidarity after the 2004 Asian Tsunami », *International Political Sociology* 8, 1-19
- Juhem, Philippe. 2001. « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaire », *Mots. Les langages du politique* 65, 9-27
- Koren, Roselyne. 2000. « L'argument de la compassion », Plantin, Christian, Marianne Doury & Véronique Traverso (éds). *Les émotions dans les interactions* (Lyon : PUL/Arci)
- Lochak, Danièle. 2008. « Vous avez dit "humanitaire" ? », Autain, Jean-Louis & Laurence Weil (éds), *Le droit figure du politique. Études offertes au professeur Michel Miaille* (Université Montpellier 1) T. II, 117-140 <hal-01722529>
- Manno, Giuseppe. 2000. « L'appel à l'aide humanitaire : un genre directif émotionnel », Plantin, Christian, Marianne Doury & Véronique Traverso (éds). *Les émotions dans les interactions* (Lyon : PUL/Arci), 279-294
- Micheli, Raphaël. 2010. *L'émotion argumentée. L'abolition de la peine de mort dans le débat parlementaire français* (Paris : Editions du Cerf)
- Plantin, Christian. 1998. « Les raisons des émotions », Bondi, Marina (éd.). *Forms of argumentative discourse / Per un'analisi linguistica dell'argomentare* (Bologne : CLUEB), 3-50
- Plantin, Christian. 2016. *Dictionnaire de l'argumentation. Une introduction aux études d'argumentation* (Lyon : ENS éditions)
- Servet, Jean-Michel. 2010. « Aide au développement : six décennies de trop dits et de non dits », *Revue de la régulation* [En ligne], 7 | 1er semestre / Spring 2010, mis en ligne le 29 novembre 2010, consulté le 02 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/regulation/7813>
- Surdel-Schehr, Françoise. 1995. « Défense et illustration d'un thème littéraire : la pitié », Rastier, François (éd.). *L'Analyse thématique des données textuelles* (Paris, Didier), 147-173 ; accessible en ligne à <http://www.revue-texto.net/Parutions/Analyse-thematique/Surdel.pdf>
- Wacquand, Loïc. 1999. *Les prisons de la misère* (Paris : Raisons d'Agir)
- Walton, Douglas. 1992. *The Place of Emotion in Argument* (University Park, Pennsylvania : the Pennsylvania University Press)
- Walton, Douglas. 1995. « Appeal to Pity : A Case Study of the *Argumentum ad Misericordiam* », *Argumentation* 9-5, 769-784
- Walton, Douglas. 2000. « Conversational Logic and Appeals to Emotion », Plantin, Christian, Marianne Doury & Véronique Traverso (éds). *Les émotions dans les interactions* (Lyon : PUL/Arci), 295-312
- Walton, Douglas, Chris Reed & Fabrizio Macagno. 2008. *Argument schemes* (Cambridge : Cambridge University Press)

NOTES

1. Je remercie Galia Yanoshevsky, qui m'a accompagnée tout au long de ma réflexion sur l'appel à la pitié avec la bienveillance et la pertinence qu'on lui connaît.
2. La *Rhétorique à Herennius* préconise ainsi des usages différenciés de la pitié pour l'accusateur ou le défenseur dans les causes conjecturales : « Dans la cause conjecturale, le lieu propre pour l'accusateur consiste à dire qu'il ne faut avoir aucune pitié des méchants, et à exagérer l'atrocité du crime. Pour le défenseur, au contraire, il s'agit d'émouvoir la pitié, de repousser l'accusation comme une calomnie » (Livre second, VI).
3. « The speaker, in his appeal, points out the reasons why the hearer should be involved in the bad situation described. He provides the premises for development of the feeling of pity. The second step of the argument is constituted by a sequence of practical reasoning aiming at finding a possible and not-too-costly means for the resolution of the problem » (Walton et al. 2008 : 109).
4. A cette phase, la pitié peut même être argumentée, à la façon dont Plantin (1998) parle des « raisons des émotions » ; sur l'argumentation de la pitié, voir par exemple, au sujet du débat sur la peine de mort, Micheli 2010 : 352.
5. Il y a, dans le recours à la pitié pour susciter une action (celle de donner, en général, dans les cas considérés) quelque chose de contradictoire avec l'opposition proposée par Charaudeau (2000) entre la pitié, qui serait exclusivement réactionnelle, et l'indignation, qui serait une incitation à l'action – le don étant bien une forme d'action ; c'est d'ailleurs contradictoire avec ce que dit Charaudeau lui-même plus loin dans l'article, où il suggère que dans la topique de la « sym-pathie », dont relève la pitié, « le sujet est alors en état d'attendrissement [...] vis-à-vis du persécuté et en comportement d'aide pour soulager la souffrance de celui-ci ».
6. Cet inventaire des critiques adressées à l'appel à la pitié reprend pour partie le repérage qu'en a fait Koren (2000).
7. Cette critique est également présente dans la critique de l'aide au développement.
8. « À la place des deux classes de devoirs ci-dessus nommées, je mets deux vertus, la justice et la charité, et je les appelle cardinales, parce que de celles-là, toutes les autres découlent en pratique et se déduisent en théorie. L'une et l'autre a sa racine dans la compassion naturelle. Or cette compassion elle-même est un fait indéniable de la conscience humaine, elle lui est propre et essentielle ; elle ne dépend pas de certaines conditions, telle que notions, religions, dogmes, mythes, éducation, instruction ; c'est un produit primitif et immédiat de la nature, elle fait partie de la constitution même de l'homme, elle peut résister à toute épreuve, elle apparaît dans tous les pays, en tous les temps ; aussi est-ce à elle qu'on en appelle en toute confiance, comme à un juge qui nécessairement réside en tout homme ; nulle part elle n'est comptée parmi les 'dieux étrangers'. Au contraire, si elle manque à quelqu'un, celui-là on le nomme un inhumain ; et de même 'humanité' bien souvent est pris pour synonyme de pitié » – Schopenhauer, *Le fondement de la morale*, 1879 : 123, consulté le 20/06/2019 à partir de [//fr.wikisource.org/w/index.php?title=Page_Schopenhauer,_Le_Fondement_de_la_morale,_trad._Burdeau,_1879.djvu/123&oldid=8561245](http://fr.wikisource.org/w/index.php?title=Page_Schopenhauer,_Le_Fondement_de_la_morale,_trad._Burdeau,_1879.djvu/123&oldid=8561245)
9. « [T]he word 'pity' has a negative connotation for most people, implying being sorry for someone who is in a bad or painful situation, or *even implying an attitude of condescension towards that person* » (Walton 1995 : 769, c'est moi qui souligne) ; voir aussi Walton 1992 : 112, Guerrini 2015 : 435. On se rapportera aussi à la belle étude de cas menée par Emma Hutchinson (2014) sur les résonances colonialistes de l'appel à la pitié dans les photographies à la une du *New York Times* après le tsunami de 2004 en Asie.
10. Surdel-Schehr, s'appuyant sur des textes littéraires, souligne que « le pitoyable souffre surtout du mépris : Michel sentit la compassion dédaigneuse, l'espèce de désaveu dont toute sa jeunesse avait été accablée » (Bazin, *Le Blé qui lève*, p. 24).

« Mais non, je n'ai pas peur, protesta-t-il, comme s'il eût voulu prévenir des paroles de compassion » (Kane, *L'Aventure ambiguë*, p. 151).

« Clotilde, broyée de chagrin, s'était vue forcée de subir, en manière d'extra, la flétriante commiseration des chroniqueurs » (Bloy, *La Femme pauvre*, p. 188). » (Surdel-Schehr 1995 : 164)

11. Il est difficile de résister à la tentation de citer ici Léon Werth, qui, dans *La maison blanche* (livre dans lequel il fait le récit d'une maladie qui l'a terrassé jeune homme), reproche à ceux qui veillent les malades la jouissance qu'ils tirent de leur apitoiement : « Mais ne vous caressez pas vous-même de votre pitié, de votre pitié qui s'applique mal et dépasse son objet. Vous me faites penser à ce gamin qui par un jour de juillet eut la pensée charmante d'apporter un éventail pour éventer sa mère, qui avait la migraine. Mais il approchait si soigneusement sa tête de l'éventail balancé, que le meilleur de la fraîcheur était pour lui. »

12. Eggs (2000 : 22) met ce point en évidence par une démonstration linguistique spectaculaire. Il ne fait guère de doute, suggère-t-il, que l'enchaînement « (a) Cet homme avait commis des crimes atroces ; *c'est pourquoi il avait pitié de ce petit garçon qui avait perdu son ballon rouge » est pour le moins étrange, alors qu'à l'inverse, l'enchaînement « (b) Cet homme avait commis des crimes atroces ; mais il avait pitié de ce petit garçon qui avait perdu son ballon rouge » s'interprète en toute fluidité, ce qui révèle que les stéréotypes en vigueur associent la capacité à ressentir de la pitié aux qualités morales d'un individu : le « mais » de (b) témoigne du fait que, selon la doxa manifestée par cet enchaînement, un homme mauvais n'est normalement pas accessible à ce sentiment.

13. En soulignant la mise à distance volontaire des discours justificatoires à ancrage religieux par les structures humanitaires, nous n'affirmons pas pour autant qu'elles ont mené à son terme le processus de sécularisation dans lequel elles se sont engagées ; Brodriez & Dumons (2009) posent que le fait religieux reste « nodal » tant dans l'aide nationale aux plus démunis que dans l'humanitaire international de développement, même si, au niveau de l'expression publique des structures qui les prennent en charge, « la foi devient taboue » (Brodriez 2009 : 7, 99).

14. http://forum.psychologies.com/psychologiescom/Paroles-d-hommes/marier-femme-sujet_2041_1.htm

15. Le message a été reproduit dans son orthographe originale.

16. « Frédéric » est connu sur ce forum pour venir d'un pays musulman (Algérie).

17. Guerrini (2015 : 273) évoque le même phénomène de bascule, qu'il situe à la fin du 19^e s.. Voir aussi Koren 2000, Lochak 2008, Surdel-Schehr (1995 : 165).

18. Ngram Viewer est une application grand public proposée par Google (<https://books.google.com/ngrams>), « qui permet d'interroger la base de livres numérisés par Google Books et d'analyser dans le temps la fréquence de mots ou de suites de mots » (Fleury, Née et Barats 2017 : 36). La réserve majeure formulée par les auteurs est que « les ressources analysées sont inaccessibles », et que « le corpus utilisé est une boîte noire ». On peut y ajouter que l'outil Ngram Viewer est entré en service en 2010 et n'a plus été mis à jour depuis 2013.

19. On verra peut trouver cette campagne ici : <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-actions/sensibiliser-au-mal-logement/tous-concernes-et-tous-acteurs-la-nouvelle-campagne-de-la-fondation-abbe-pierre>

20. On pourra voir par exemple cette photo ici : <http://100photos.time.com/photos/therese-frare-face-aids>

21. « David Kirby est mort en avril 1990 à l'âge de 32 ans, peu de temps après les débuts de Therese Frare à l'hospice. Barb Cordle, un volontaire de Pater Noster à l'époque où David y était, a livré l'analyse la plus juste, peut-être, de cette célèbre photo. Selon lui, « elle a fait plus pour attendrir le cœur des gens sur le SIDA que tout ce que j'ai pu voir. Vous ne pouvez pas regarder cette photo et détester quelqu'un qui a le SIDA. C'est devenu tout simplement impossible. » <https://www.vanityfair.fr/actualites/articles/la-photo-de-time-qui-changea-le-visage-du-sida/42027>

22. www.pistes.fr/Transcriptases/112_309.htm

23. Il ne faut toutefois pas caricaturer, et l'article cité ici développe plus loin d'autres raisons, plus philanthropiques, que peuvent avoir les entreprises de lutter contre le VIH : « C'est autant au nom de leur intérêt bien compris qu'au nom des recommandations internationales sur la protection des droits fondamentaux des personnes infectées que les entreprises sont sollicitées pour riposter au VIH.

Comme le confesse l'Onusida, "les motifs sont aussi bien philanthropiques que commerciaux", et c'est sans doute cette motivation conjuguée du cynisme et de l'éthique qui explique la réalité et l'ampleur relative des actions menées. »

24. https://www.lexpress.fr/informations/pourquoi-les-tchetchenes_614716.html

25. Ce « aide au développement contre contrôle migratoire » serait la dernière version d'un donnant-donnant qui s'est longtemps décliné sur le mode du « aide au développement contre accès aux ressources naturelles », par exemple ; <https://levisionnaireafric1.wordpress.com/2011/07/20/nous-navons-que-faire-de-votre-pitie-et-de-votre-compassion-3/>

26. <https://www.la-croix.com/Debats/Forum-et-debats/Laide-au-developpement-nest-pas-un-outil-de-gestion-des-migrations-2017-04-19-1200840669>

27. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Assistanat>

ABSTRACTS

Appealing to emotions - and specifically, appealing to pity - is a persuasive strategy that is at work in private discussions as well as, more massively, in the defense of certain causes, including humanitarian ones. Appealing to pity is however sometimes pointed out as problematic, and when it is disqualified, one has to resort to alternative argumentative strategies. In this paper, we give a quick overview of the appeal to pity, considered first from a rhetorical perspective, then from an argumentative perspective. We identify some of the criticisms addressed to such a rhetorical strategy. Then, based on an illustrative corpus, gathered via Internet research using the phrase "not for pity" on the one hand, and via an examination of the campaigns launched by humanitarian organizations on the other hand, we identify several alternative argumentative strategies (mainly, the appeal to solidarity and the argument of self-interest). We show how they seek to thwart the criticisms addressed to the appeal to pity. We conclude by considering the denunciation of "assistantship" [*assistanat*] that pervades many contemporary discourses in the public space in France. We consider that such a discursive motive conveys a criticism of rhetoric aimed at justifying altruistic action.

L'appel aux émotions – et, en particulier, l'appel à la pitié – est une stratégie persuasive que l'on peut voir à l'œuvre dans des discussions d'ordre privé, mais aussi, plus massivement, dans la défense de certaines causes, notamment des causes humanitaires. L'appel à la pitié est pourtant parfois pointé comme problématique, et lorsqu'il est disqualifié, il devient nécessaire de recourir à des stratégies argumentatives alternatives. Dans cet article, on fait un point rapide sur l'appel à la pitié, envisagé d'abord dans une perspective rhétorique, puis dans une perspective argumentative. On identifie quelques-unes des critiques adressées à l'appel à la pitié. A partir d'un corpus à visée illustrative, rassemblé via des recherches sur Internet à partir du syntagme « pas par pitié » d'une part, de l'examen des campagnes lancées par des organismes à vocation humanitaire d'autre part, on identifie plusieurs stratégies argumentatives alternatives

(principalement, l'appel à la solidarité et l'argument de l'intérêt bien compris), dont on montre comment elles cherchent à déjouer les critiques adressées à l'appel à la pitié. On conclut sur le discours de dénonciation de l'« assistanat » que l'on considérera comme celui qui, parmi les discours de critique des rhétoriques visant à justifier une action altruiste, a le mieux « pris » socialement, et qui circule largement dans l'espace public en France.

INDEX

Mots-clés: appel à l'aide humanitaire, appel à la pitié, appel à la solidarité, argument de l'intérêt bien compris, critique de l'assistantat

Keywords: appeal to humanitarian aid, appeal to pity, appeal to solidarity, argument of self-interest, criticism of assistantship

AUTHOR

MARIANNE DOURY

Université de Paris, EDA